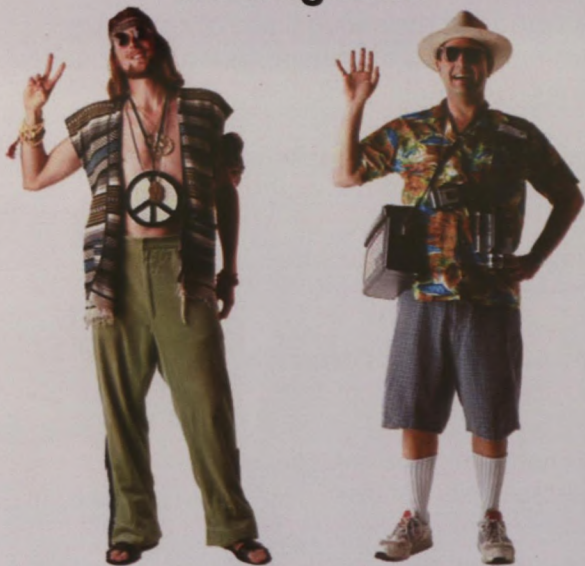


# Devinez lequel a été arrêté à la frontière pour possession de drogues...



**Les médicaments prescrits et même certains médicaments sans ordonnance peuvent être soumis à un examen rigoureux aux postes de douane.**

Lorsque vous voyagez à l'étranger, gardez sur vous une copie de votre ordonnance et transportez vos médicaments dans leur contenant d'origine. Si vous utilisez des seringues, procurez-vous un certificat en règle attestant qu'elles sont destinées à un usage médical.

**Pour de plus amples renseignements,  
visitez notre site Web à l'adresse suivante :  
[www.voyage.gc.ca](http://www.voyage.gc.ca)**



Ministère des Affaires étrangères  
et du Commerce international

Department of Foreign Affairs  
and International Trade

Canada 